

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2015 À 18 HEURES 30

N° 6 - 207 / 2015 : ASSAINISSEMENT COLLECTIF : RÉVISION DU TARIF DE CONFORMITÉ
DES BRANCHEMENTS

L'An Deux Mille Quinze, le 17 décembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le jeudi 17 décembre 2015 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de monsieur Philippe BONNECARRÈRE, président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : monsieur Philippe BONNECARRÈRE
Secrétaire : monsieur Dominique SANCHEZ

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, messieurs, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES-ÉTIENNE (pouvoir de Naïma MARENGO), Philippe BONNECARRÈRE, Gisèle DEDIEU (pouvoir de Geneviève PÉREZ), Bruno LAILHEUGUE, Sylvie BASCOUL VIALARD (pouvoir de Bruno CRUSEL), Jean-Michel BOUAT, Steve JACKSON, Patrick BÉTEILLE (pouvoir de Marie-Louise AT), Michèle BARRAU-SARTRES (pouvoir d'Enrico SPATARO), France GERBAL-MÉDALLE, Odile LACAZE (pouvoir de Claude LECOMTE), Fabien LACOSTE (pouvoir d'Elodie NADJAR), Pascal PRAGNÈRE, Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT, Najat DELPEYRAT, Sarah LAURENS, Éric GUILLAUMIN, Robert GAUTHIER, Delphine DESHAIES-GALINIÉ, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, Jacques ROYER, Francis SALABERT, Claude JULIEN, Gérard POUJADE, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Michel TRÉBOSC, Jean-Paul RAYNAUD, Joëlle VILLENEUVE, Michel MARTY, Céline TAFELSKI, Blandine THUEL (pouvoir de Patrice BEDIER), Stéphane BARDY, Jean-François ROCHEDREUX.

Membres suppléants présents non votants : Madame, messieurs, Marie-Claire MALROUX, Christian LAFON, Yves CHAPRON.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, messieurs, Claude LECOMTE (pouvoir à Odile LACAZE), Naïma MARENGO (pouvoir à Muriel ROQUES-ETIENNE), Geneviève PEREZ (pouvoir à Gisèle DEDIEU), Marie-Louise AT (pouvoir à Patrick BÉTEILLE), Bruno CRUSEL (pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD), Enrico SPATARO (pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES), Patrice BEDIER (pouvoir à Blandine THUEL), Elodie NADJAR (pouvoir à Fabien LACOSTE), Dominique MAS, Emmanuelle PIERRY, Hélène MALAQUIN, Robert AZAÏS.

Membres suppléants : Mesdames, messieurs, Philippe GRANIER, Jacques ROUSSEL, Marie-Claude VABRE, Philippe MARAVAL, Rino GATEFIN, Françoise FEUGEAS, Agnès BRU, Thierry LAFUENTE.

Présents : 42

Votants : 47

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 17 DÉCEMBRE 2015**N° 6 - 207 / 2015 : ASSAINISSEMENT COLLECTIF : RÉVISION DU TARIF DE CONFORMITÉ DES BRANCHEMENTS**Pilote : Hydraulique / AssainissementAutre service concerné : Direction Générale des Services**Monsieur Pierre DOAT rapporteur,**

Pour répondre à l'objectif d'amélioration du fonctionnement du système d'assainissement, les branchements au réseau d'assainissement collectif doivent être conformes au règlement d'assainissement collectif de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, en particulier sur la séparation des eaux pluviales et usées, l'absence de fosse septique... .

Le service assainissement de la communauté d'agglomération de l'Albigeois réalise les contrôles des branchements neufs et existants. Ces contrôles sont effectués après mise en service d'un branchement ou à la suite d'une demande des particuliers et des notaires.

Bien que ce contrôle ne soit pas obligatoire lors des ventes, le syndicat des notaires du Tarn exige depuis l'été 2015 des propriétaires ou de leurs représentants (agences immobilières) le résultat du contrôle de conformité des branchements aux réseaux EU/EP dès la signature du sous-seing.

Un afflux de demandes est parvenu au service assainissement depuis le mois d'août 2015 contraignant fortement la planification de l'ensemble des missions des agents de réseaux.

Par ailleurs, la visite de contrôle qui nécessite la présence des deux agents dure une à une heure 30 pour les cas plus complexes, alors que sa durée avait été évaluée d'une demi-heure à une heure jusqu'à présent. Elle représente un temps important dans le planning des agents de la régie, donc un coût de fonctionnement non négligeable.

Par conséquent, il est proposé de revoir les tarifs de cette prestation.

Plusieurs cas sont à distinguer. Pour tous, le tarif proposé est forfaitaire car il s'appuie sur un déplacement et sur un temps passé par l'agent chargé du contrôle.

Situation		Redevable	Tarif du contrôle
CAS d'une vente immobilière	<i>Contrôle spécifique sur demande d'un branchement existant</i>	Contrôle payant pris en charge par le propriétaire	Prise en charge administrative + 1h15 de main d'œuvre 2 personnes + déplacement = 100 €
CAS d'un contrôle déclenché par l'agglomération	<i>Campagnes de contrôles</i>	Contrôle gratuit pris en charge par l'agglomération	
CAS du renouvellement du réseau public	<i>Contrôle du raccordement d'un réseau privé suite aux travaux</i>	Contrôle pris en charge par l'agglomération dans le cadre des travaux	
CAS du raccordement d'un réseau privé suite aux travaux	<i>Contrôle réalisé suite à la création du réseau public d'assainissement et avant la date d'obligation de</i>		Coût ajouté aux frais de branchement : ½ heure de main d'œuvre 2 personnes +

d'extension de réseau public	<i>raccordement exigible (2 ans après mise en service réseau ou 10 ans de mise en service ANC)</i>		déplacement : 50 €
CAS du contrôle du raccordement d'un réseau privé suite aux travaux de branchement individuel	<i>Demandés par le particulier et réalisés par l'entreprise désignée par le service assainissement (hors chantier réseau)</i>		Coût répercuté sur le devis du branchement individuel : ½ heure de main d'œuvre 2 personnes + déplacement : 50 €.

*** les tarifs horaires ont été fixés par la délibération communautaire du 16 décembre 2014

Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération communautaire du 16 décembre 2014 fixant les tarifs horaires de main d'œuvre.

VU l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2009 portant extension des compétences de la communauté d'agglomération de l'Albigeois à la compétence « assainissement collectif réseaux de collecte » à compter du 1^{er} janvier 2010 ;

VU l'avis favorable du bureau communautaire du 3 décembre 2015

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE de fixer les tarifs de contrôle des branchements au réseau d'assainissement collectif par le service assainissement de la communauté d'agglomération de l'Albigeois à compter du 1^{er} janvier 2016 comme suit :

Situation		Redevable	Tarif du contrôle
CAS d'une vente immobilière	<i>Contrôle spécifique sur demande d'un branchement existant</i>	Contrôle payant pris en charge par le propriétaire	Prise en charge administrative + 1h15 de main d'œuvre 2 personnes + déplacement = 100 €
CAS d'un contrôle déclenché par l'agglomération	<i>Campagnes de contrôles</i>	Contrôle gratuit pris en charge par l'agglomération	
CAS du renouvellement du réseau public	<i>Contrôle du raccordement d'un réseau privé suite aux travaux</i>	Contrôle pris en charge par l'agglomération dans le cadre des travaux	
CAS du raccordement d'un réseau privé suite aux travaux d'extension de réseau public	<i>Contrôle réalisé suite à la création du réseau public d'assainissement et avant la date d'obligation de raccordement exigible (2 ans après mise en service réseau ou 10 ans de mise en service ANC)</i>		Coût ajouté aux frais de branchement : ½ heure de main d'œuvre 2 personnes + déplacement : 50 €
CAS du contrôle du raccordement d'un réseau privé suite aux travaux de branchement individuel	<i>Demandés par le particulier et réalisés par l'entreprise désignée par le service assainissement (hors chantier réseau)</i>		Coût répercuté sur le devis du branchement individuel : ½ heure de main d'œuvre 2 personnes + déplacement : 50 €

AUTORISE monsieur le président à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DIT QUE les recettes correspondantes seront inscrites au budget annexe de l'assainissement collectif au chapitre 70.

Pour extrait conforme,
Fait le 17 décembre 2015,

Le président,



Philippe BONNECARRÈRE